

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société GUYANEXPLO site de Kourou

Compte rendu synthétique de la réunion du 21 mai 2019

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Indice 0	23/05/19	Rédaction initiale

Annexe : liste des participants.

Pièces jointes :

- diaporama du bilan de la société GUYANEXPLO,
- diaporama du bilan de l'action de l'inspection.

Introduction

A la demande de monsieur le préfet le directeur de la DEAL est chargé de présider la réunion. Ce dernier est représenté par monsieur Didier RENARD, directeur adjoint.

Se sont excusés :

- Monsieur POUPARD Matthieu, pour la société VOLTALIA GUYANE (collège des riverains).

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Prise en compte du PPRT dans le projet de PLU de Kourou.
- 2 - Bilan de l'exploitant.
- 3 - Bilan de l'action de l'inspection des installations classées.
- 4 - Information des collectivités sur les projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement.
- 5 - Points divers.

1 - Prise en compte du PPRT dans le projet de PLU de Kourou

L'inspection expose les 2 points qui posent problème pour la bonne prise en compte du plan e prévention des risques technologiques (PPRT) dans le projet de PLU qui a été présenté en enquête publique du 7 janvier au 6 février 2019 :

- le tracé de la zone NE ne correspond qu'au parcellaire Guyanexplor (cercle environ 990 m de rayon), alors que le PPRT définit une zone d'interdiction R de 1505 m de rayon,
- le règlement de la zone NE du projet de PLU n'est pas suffisamment contraignant par rapport au règlement de la zone R du PPRT.

L'inspection a adressé le lendemain matin de la réunion, à la chargée d'urbanisme de la ville de Kourou, le détail des éléments évoqués ci-dessous.

La chargée d'urbanisme se charge elle d'informer le bureau d'étude concerné par l'élaboration du PLU.

La date du 27 mai prochain est évoquée pour l'approbation du PLU par la commune de Kourou. Il est donc envisagé par la chargée d'urbanisme de pouvoir prendre en compte les remarques, non pas au niveau de l'actuel projet, mais lors de la prochaine révision du PLU.

2 - Bilan du site GUYANEXPLO

Figure en pièce jointe le diaporama de la présentation du bilan de l'exploitant.

Des précisions sont apportées en séance concernant :

- la phase d'essais en cours de l'atelier de fabrication d'explosifs, et sa mise en service effective avant le 30 juin prochain,
- la mise à jour du plan d'opérations internes (POI), qui porte sur la prise en compte de l'activité de l'atelier de fabrication d'explosifs,
- le POI révisé a été réceptionné par l'EMIZ,
- le SDIS ne dispose pas encore du document et fera directement ses remarques à l'exploitant (usage de la piste privée entre RN1 et entrée de l'enceinte du dépôt ...),
- dans le POI, le n° d'appel de la commune de Kourou (poste fixe) devra être validé par l'exploitant auprès de la mairie, pour permettre d'assurer une information à toutes heures.

3 – Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

Figure en pièce jointe le diaporama de la présentation du bilan de l'inspection des installations classées. Ce point n'a pas fait l'objet de remarque ou de question.

4 – Informations des collectivités sur les projets pouvant impacter le site

Ce point était inscrit à l'ordre du jour, il n'a pas fait l'objet d'information des collectivités au préalable à la réunion.

La mairie de Kourou indique qu'une zone industrielle et artisanale est prévue, dans le projet de PLU, au niveau de la scierie. Cette zone est très restreinte, elle est ensuite suivie d'une zone d'habitats diffus. Ces dispositions n'impactent ni l'activité de l'industriel, ni la zone du PPRT.

Les collectivités doivent se positionner quant à leurs projets (urbanisme, aménagements, voirie...) qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement du dépôt.

5 – Points divers

Renouvellement des membres de la CSS : voir le titre 5 de la présentation du bilan de l'inspection, en PJ.

Le chef du dépôt attire l'attention de la mairie sur l'avancée de l'habitat informel dans la zone située entre la piste des compagnons réunis et la RN1. La mairie est consciente du problème, elle indique que ces terrains sont la propriété de l'État et que le volet réglementaire est actuellement traité par les services de l'État en raison de l'application du règlement national d'urbanisme, en attente de l'entrée en vigueur du PLU. Cette zone en cours d'urbanisation se situe encore hors zone du PPRT.

La zone du dépôt d'explosifs et ses abords font l'objet d'un permis exclusif de recherche (PER) pour le tantale, l'or et d'autres substances connexes. Pour cette période de recherche, il a été porté à la connaissance du bénéficiaire l'existence du PPRT. Si dans le futur une autorisation de travaux miniers devait être instruite, les dispositions du PPRT seront applicables.

L'exploitant indique que son accès privé à la RN1 ne sera pas utilisé comme passage pour le ramassage scolaire.

Le président questionne l'assemblée pour savoir si un autre point est à aborder. Personne ne sollicite la parole.

La prochaine réunion de la CSS est envisageable dans un an, sauf événement particulier.

En l'absence d'observation des membres de la CSS à la DEAL dans un délai d'un mois, ce compte rendu sera mis en ligne à l'adresse suivante sur le site internet de la DEAL :
(<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-de-site-css-r544.html>).

Le secrétariat de la CSS indique à nouveau que tous les échanges futurs (envoi des CR, invitation ...) seront réalisés par messagerie et qu'il convient donc de l'informer des changements d'adresses de messagerie.

Annexe : liste des participants

COLLÈGE	ORGANISME ET OU SERVICE - FONCTION	NOM-PRÉNOM
Etat	DEAL – directeur adjoint	RENARD Didier
Etat	DEAL - inspecteur de l'environnement des installations classées	PRADEL Frédéric
Etat	EMIZ chef du bureau Sécurité Civile	POLINACCI Daniel
Etat	EMIZ cheffe du bureau de la protection des populations	GIRY LATERRIERE Stéphanie
Etat	SDIS chef du service de la prévision	GALLIOT Gilles
Collectivités	Mairie de Kourou ingénieure environnement	LEGENDRY Aurélie
Collectivités	Mairie de Kourou chargée d'urbanisme	JUDICK Raïssa
Exploitant IC	Guyanexplo - directeur	Non diffusé pour des raisons de sûreté
Salarié IC	Guyanexplo - chef de dépôt	Non diffusé pour des raisons de sûreté